

RSI LANGUEDOC-ROUSSILLON
107 ALLEE DELOS
CS49004
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

XXXXC 340

A MONTPELLIER, le 18 Janvier 2011

VOTRE CONTACT RSI

Tél.: 08.11.01.08.17
Courriel : <http://www.le-rsi.fr/contact/>

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 158027504001412

*Rappeler ce numéro de Sécurité sociale
pour toute correspondance*

N° SIRET 48481487600013 C

N° TI 340 3811245768 1

Page 1 / 1



9920/3274 / 009 / 921

09404P/011F/01



MR THOMAS THIBAUT
LA SOUTASSE
SALON DE THE
138 AV DE LA PLAGE
34410 SERIGNAN

Monsieur,

Le Directeur du centre de paiement de la caisse RSI de MONTPELLIER certifie que :
MR THOMAS THIBAUT

N° Sécurité sociale : 158027504001412

N° Siret : 48481487600013

Adresse d'activité : MR THOMAS THIBAUT
138 AV DE LA PLAGE
34410 SERIGNAN

est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale maladie-maternité, indemnités journalières, retraite, allocations familiales, et de la contribution sociale généralisée (CSG) et de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Fait à : MONTPELLIER

Le : 18/01/2011

Le Directeur

Franck Barbe

DÉTAIL DE LA RÉGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2010

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2010

	Montants 2010
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	0
Revenus de remplacement	0
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	1 491

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOTRE RÉGULARISATION

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	Montant avant exonération	Nature de l'exonération	Cotisations définitives	Cotisations provisionnelles	RÉGULARISATION
Maladie-Maternité dans la limite de 34 620 €	13 848	0,60	83		83	83	0
Maladie-Maternité dans la limite de 173 100 €	13 848	5,90	817		817	817	0
Indemnités journalières dans la limite de 173 100 €	13 848	0,70	97		97	97	0
Retraite de base dans la limite de 34 620 €	1 772	16,65	295		295	295	0
Retraite complémentaire dans la limite de 103 860 €	1 772	6,50	115		115	115	0
Invalidité dans la limite de 34 620 €	7 096	1,20	85		85	85	0
Décès dans la limite de 34 620 €	7 096	0,10	7		7	7	0
TOTAL COTISATIONS SOCIALES PERSONNELLES OBLIGATOIRES			1 499		1 499	1 499	0
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	1 491	8,00	119	DISP	0	0	0
			TOTAL		1 499	1 499	0 €

COMMENT SONT CALCULÉES VOS COTISATIONS SOCIALES ?

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2009

	Montants
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	0
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	1 125

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOS COTISATIONS 2011

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	Montant avant exonération	Nature de l'exonération	Montant de l'exonération	MONTANT DÛ
Maladie-Maternité dans la limite de 35 352 €	14 141	0,60	85			85
Maladie-Maternité dans la limite de 176 760 €	14 141	5,90	834			834
Indemnités journalières dans la limite de 176 760 €	14 141	0,70	99			99
Allocations familiales	0	5,40	0			0
Retraite de base dans la limite de 35 352 €	1 800	16,65	300			300
Retraite complémentaire dans la limite de 106 056 €	1 800	6,50	117			117
Invalidité dans la limite de 35 352 €	7 200	1,20	86			86
Décès dans la limite de 35 352 €	7 200	0,10	7			7
TOTAL COTISATIONS SOCIALES PERSONNELLES OBLIGATOIRES			1 528			1 528
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	1 125	8,00	90	DISP	90	0
				TOTAL		1 528 €

RSI LANGUEDOC-ROUSSILLON 2112C 340
107 ALLEE DELOS
CS49004
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

A MONTPELLIER, le 14 Décembre 2010

9920/2250 / 032 / 202 09892P/01F/01



VOTRE CONTACT RSI

Tél.: 08.11.01.08.17
Courriel : <http://www.le-rsi.fr/contact/>

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 158027504001412

*Rappeler ce numéro de Sécurité sociale
pour toute correspondance*

N° SIRET 48481487600013 C

N° TI 340 3811245768 1

Page 1 / 1

MR THOMAS THIBAULT
LA SOUTASSE
SALON DE THE
138 AV DE LA PLAGES
34410 SERIGNAN

Monsieur,

Vous avez choisi de payer vos cotisations sociales personnelles par trimestre.

Les montants indiqués ci-dessous correspondent à vos cotisations provisionnelles 2011 santé, retraite de base, retraite complémentaire, allocations familiales, CSG/CRDS ainsi qu'à vos cotisations définitives 2011 invalidité/décès et, le cas échéant, à la contribution à la formation professionnelle.

Pour le paiement de ces cotisations, vous recevrez chaque trimestre un avis d'appel.

Par ailleurs, en octobre 2011, il sera procédé à la régularisation de vos cotisations provisionnelles 2010, sur la base de vos revenus définitifs 2010. De ce fait, votre appel de cotisations du 4ème trimestre 2011 pourra éventuellement comporter un complément de cotisations lié à cette régularisation.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers RSI.

Cordialement,
Le Directeur

CALENDRIER DE VOS PAIEMENTS

Dates	Montants
07 février 2011	383
05 mai 2011	383
05 août 2011	383
07 novembre 2011	379
TOTAL	1 528 €

CENTRE DE PAIEMENT DU RSI 2112C 340
35 RUE DE LA HAYE
34937 MONTPELLIER CEDEX 9

A MONTPELLIER, le 20 Janvier 2011

9920/3411 / 058 / 168 12195P/011/01



VOTRE CONTACT RSI

Tél.: 08.11.01.08.17
Courriel : <http://www.le-rsi.fr/contact/>

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 158027504001412

Rappeler ce numéro de Sécurité sociale
pour toute correspondance

N° SIRET 48481487600013 C

N° TI 340 3811245768 1

Page 1 / 1

MR THOMAS THIBAUT
LA SOUTASSE
SALON DE THE
138 AV DE LA PLAGES
34410 SERIGNAN

MONTANT DE L'ÉCHÉANCE

MONTANT DES COTISATIONS	383,00
MONTANT À PAYER	383,00 €

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-contre le montant de l'échéance trimestrielle de vos cotisations et contributions sociales obligatoires.

Pour cette échéance, la date limite de paiement est fixée au 07 Février 2011.

Au-delà de cette date, vous encourez des majorations de retard.

Le coupon ci-dessous ainsi que le règlement sont à retourner à votre centre de paiement RSI.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers RSI.

Cordialement,
Le Directeur

À découper suivant le trait

N° Sécurité Sociale 158027504001412

1ER TRIMESTRE 2011

Date limite d'envoi

MONTANT À PAYER

Rappeler ce numéro de Sécurité sociale
pour toute correspondance

07 02 2011

383,00 €

N° SIRET 48481487600013 C

N° TI 340 3811245768 1

th
C.I.E n° 2.610.404 Cpte n° 38.373.601

*de montant 383,- €
en date du 04/02/11
th*



ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

MR THOMAS THIBAUT
LA SOUTASSE
138 AV DE LA PLAGES
34410 SERIGNAN

CENTRE DE PAIEMENT DU RSI
35 RUE DE LA HAYE
34937 MONTPELLIER CEDEX 9

RSI LANGUEDOC-ROUSSILLON
107 ALLEE DELOS
CS49004
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

CRFPC 340

A MONTPELLIER, le 15 Mars 2011

VOTRE CONTACT RSI

Tél.: 08.11.01.08.17

Courriel: <http://www.le-rsi.fr/contact/>

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 158027504001412

*Rappeler ce numéro de Sécurité sociale
pour toute correspondance*

N° SIRET 48481487600013 C

N° TI 340 3811245768 1

Page 1 / 1

13542 13542 5

MR THOMAS THIBAUT
LA SOUTASSE
SALON DE THE
138 AV DE LA PLAGE
34410 SERIGNAN

Monsieur,

Je vous adresse une attestation de dispense de versement de la contribution au Fonds d'Assurance Formation (FAF), afférente à votre activité de l'année 2010.

Cette attestation vous est délivrée pour permettre de justifier du droit à la formation auprès d'un des organismes indiqués ci-dessous :

Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprises (AGEFICE)

16, avenue de Friedland - 75008 Paris - Site Internet : www.agefice.fr

Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux (FIF-PL)

pour les professions libérales à l'exception des médecins :

35-37 rue Vivienne - 75083 PARIS Cedex 02 - Site Internet : www.fifpl.fr

Je vous invite à conserver ce présent document, aucun duplicata ne pourra être délivré.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers RSI.

Cordialement.

Le Directeur

CODE NAF 7010Z

APPEL DE COTISATIONS SECOND TRIMESTRE 2011

CENTRE DE PAIEMENT DU RSI
35 RUE DE LA HAYE
34937 MONTPELLIER CEDEX 9

2112C 340

A MONTPELLIER, le 16 Avril 2011

9920/9859 / 043 / 048

11462P/01F/01



VOTRE CONTACT RSI

Tél.: 08.11.01.08.17

Courriel : <http://www.le-rsi.fr/contact/>

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 158027504001412

Rappeler ce numéro de Sécurité sociale
pour toute correspondance

N° SIRET 48481487600013 C

N° TI 340 3811245768 1

Page 1 / 1

MR THOMAS THIBAUT
LA SOUTASSE
SALON DE THE
138 AV DE LA PLAGE
34410 SERIGNAN

MONTANT DE L'ÉCHÉANCE

MONTANT DES COTISATIONS	383,00
MONTANT À PAYER	383,00 €

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-contre le montant de l'échéance trimestrielle de vos cotisations et contributions sociales obligatoires.

Pour cette échéance, la date limite de paiement est fixée au 05 Mai 2011.

Au-delà de cette date, vous encourez des majorations de retard.

Le coupon ci-dessous ainsi que le règlement sont à retourner à votre centre de paiement RSI.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers RSI.

Cordialement.
Le Directeur

C.I.C. n° 2.650.413
2.650.413 cpte n° 38.373.601
de montant 383,-€ en date du 03/05/11

th

A découper suivant le trait

N° Sécurité Sociale 158027504001412

2EME TRIMESTRE 2011

Date limite d'envoi

MONTANT À PAYER

Rappeler ce numéro de Sécurité sociale
pour toute correspondance

05 05 2011

383,00 €

N° SIRET 48481487600013 C

N° TI 340 3811245768 1

C.I.C. n° 2.650.413 cpte n° 38.373.601
de montant 383,-€ en date du 03/05/11

th



ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

MR THOMAS THIBAUT
LA SOUTASSE
138 AV DE LA PLAGE
34410 SERIGNAN

CENTRE DE PAIEMENT DU RSI
35 RUE DE LA HAYE
34937 MONTPELLIER CEDEX 9

CENTRE DE PAIEMENT DU RSI
35 RUE DE LA HAYE
34937 MONTPELLIER CEDEX 9

2112C 340

A MONTPELLIER, le 21 Juillet 2011

9920/4029 / 041 / 071

10945P/01F/01



VOTRE CONTACT RSI

Tél.: 08.11.01.08.17

Courriel : <http://www.le-rsi.fr/contact/>

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 158027504001412

*Rappeler ce numéro de Sécurité sociale
pour toute correspondance*

N° SIRET 48481487600013 C

N° TI 340 3811245768 1

Page 1 / 1

MR THOMAS THIBAUT
LA SOUTASSE
SALON DE THE
138 AV DE LA PLAGES
34410 SERIGNAN

MONTANT DE L'ÉCHÉANCE

MONTANT DES COTISATIONS	383,00
MONTANT À PAYER	383,00 €

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-contre le montant de l'échéance trimestrielle de vos cotisations et contributions sociales obligatoires.

Pour cette échéance, la date limite de paiement est fixée au 05 Août 2011.

Au-delà de cette date, vous encourez des majorations de retard.

Le coupon ci-dessous ainsi que le règlement sont à retourner à votre centre de paiement RSI.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers RSI.

Cordialement.

Le Directeur

th.
C.I.C. n° 2.650.420 cpte n° 38.373.601

ote montant 383,- € en date du 01/08/11

th.